L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
[illegible] 70 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
LUNDI MATIN, 23 AVRIL.

FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR ÉLIE BERTHET (?) [illegible]

[illegible]

Depuis [illegible] cavalier, elle avait [illegible] à l'approche, lorsqu'elle pensa conduite au [illegible], elle venait d'être arrêtée dans sa [illegible] par une main rude et robuste, tombée [illegible] du coup de foudre sur son [illegible] qu'elle se fut tournée, glacée d'effroi, vers l'individu qui la tenait ainsi en son pouvoir, elle reconnut un soldat de la garnison de Pierrefonds, lequel, caché derrière une grosse touffe de chêne, n'avait eu qu'un mouvement à faire pour s'élancer vers elle et la saisir au passage.

—Ah! c'était ce soldat avec une joie brutale. [illegible] une! Je ne sais laquelle; mais, en tout cas, elle ne m'échappera pas.

Il regardait la jeune fille jusque dans les yeux pour tâcher de découvrir ses traits:

—C'est moi, fit, Cécile Galleis elle-même! [illegible] Oh! je la reconnais parfaitement; je l'ai vue deux ou trois fois par les chemins du village, et son joli minois n'est pas sorti de ma mémoire.

Au nom de Cécile Galleis, un autre soldat accourut.

—Bonne fortune! dit-il. Nous allons mener la [illegible] enfant au capitaine; et je compte bien, camarade, que tu partageras avec moi la récompense qu'il a promise à ceux qui parviendraient à faire cette capture!

—Oui, oui, tu en auras ta part.... Allons! en marche! le capitaine est là tout près.

La pauvre jeune fille se laissa conduire sans [illegible] un mot: l'épouvante avait pour le moment paralysé toutes les forces de son âme.

Cinquante pas plus loin on l'arrêta devant un arbre, au tronc duquel se tenait nonchalamment adossé un homme enveloppé d'un manteau. Cet homme fit un pas vers elle avec surprise, et parut d'abord fortement agité; mais presque aussitôt, par la puissance de sa volonté sans doute, il eut fait disparaître de ses traits toute trace d'émotion.

Cécile venait de reconnaître en lui Gabriel Béraut!

Comme on le voit, il avait divisé son détachement en trois bandes; l'une, sous les ordres du sergent, avait été visiter la chaumière de Marguerite; l'autre était dispersée le long des murs du Saint-Jean-au-Bois, et la troisième, dont il avait pris le commandement, avait été envoyée par lui dans la partie de la forêt où nous le trouvons, et il supposait que la comtesse de Lussel pourrait passer, s'il était, cette nuit là, de se rendre à son château. Les hommes qui se composaient cette dernière bande étaient aussi divisés deux par deux, et ces couples de sentinelles se trouvaient séparés par d'assez longs intervalles, de manière à embrasser beaucoup de terrain.

—Mon Dieu! dit alors Cécile avec un pénible effort, est-il bien possible que vous, monsieur de Fernesne, vous prêtiez la main à une telle action!... Qu'ai-je fait à M. le commandant de Pierrefonds pour être ainsi traitée?

Gabriel ne lui répondit pas.

—Marchez devant moi avec cette jeune fille, dit-il à ses hommes d'un ton ferme; je vais réunir ma petite troupe, pour lui donner de nouveaux ordres.... Surtout, prenez garde que votre prisonnière ne vous échappe!

—Oh! soyez sans inquiétude, capitaine, répliqua l'un des soldats; elle est pour vous tout aussi en sûreté dans nos mains que si elle était attachée au fond d'un cachot avec des crampons de fer.

Ils se mirent en mouvement, entraînant Cécile, dont chacun d'eux tenait un bras. Elle avait été ainsi conduite à une distance de dix pas à peine, qu'elle jeta un nouveau cri de terreur, au bruit de la détonation d'une arme à feu qui retentit à ses oreilles, et, avant qu'elle eût eu le temps de se rendre compte de ce qui se passait, une seconde détonation se fit entendre: alors elle se sentit les bras libres, et elle aperçut avec stupéfaction les deux soldats étendus raides morts à ses pieds.

—Cécile! balbutia en cet instant Gabriel d'une voix palpitante, et en remettant ses pistolets déchargés à sa ceinture, prenez mon bras! suivez-moi vite, vous êtes sauvée.

—O ciel! que venez-vous de faire? répondit la jeune fille comme frappée de vertige, et accueillant machinalement le bras qui lui était offert.... et suis-je? que comprendre à tout ceci?

—Avez-vous pu un instant vous tromper sur mes intentions? reprit Gabriel en entraînant à son tour Cécile, mais dans une direction opposée à celle qui avait été prise par ses soldats. Avez-vous pu croire que je voulais vous livrer à l'indigne [illegible] qui vous poursuit?... Oui, je suis venu ici tout exprès pour veiller sur vous, pour prévenir le désastre qui vous menaçait; et je veux vous protéger jusqu'au bout de toutes mes forces, au péril même de ma vie.

[illegible]

Au bout de deux soldats foudroyés par la main de leur chef prêtait un tel air de sincérité aux paroles de Gabriel, que la jeune fille ne conçut en cet instant aucun doute sur la loyauté de ce jeune homme, qui pourtant ne lui inspirait jamais confiance.

—Mais où allons-nous? demanda-t-elle.

—A deux cents pas d'ici, répondit Gabriel, il y a une petite cabane de bois qui fait partie des dépendances du domaine de Fernesne, et qui sert, de retraite au garde-chasse; là, se trouve la maison de notre garde-chasse; je vide vous y conduire, et vous n'y courrez aucun risque d'y être inquiétée.

—Vous en êtes sûr?

—Soyez-en sûre; car les hommes que je dirige n'oseront pas, par mes ordres, s'écarter de la voie.... Mais comment, Cécile, êtes-vous seule en ce moment?

—Le hasard, dans notre fuite, m'a séparée de ma mère et m'a fait perdre ses traces.... Mais si la comtesse s'est inquiétée, et quand croyez-vous que je pourrai sortir de cette habitation pour tâcher de la rejoindre?

—C'est ce dont nous nous occuperons tout à l'heure.... Pour l'instant, parlons peu, notre arrivée l'exige; car nous sommes en danger d'être d'un moment à l'autre atteint par mes hommes, qui ne peuvent pas tarder à apercevoir ce que je leur ai fait.

Les conduite de Gabriel exige une explication.

Lorsqu'il vit Cécile en son pouvoir, et qu'il l'eut entendue implorer sa pitié d'une voix touchante, la passion et les désirs dont la beauté de cette jeune fille était l'objet et l'objet de sa part bouleversèrent son cœur: il [illegible] de la livrer au commandant de Pierrefonds, de la transporter de dépit et de rage, et, il n'y eut plus en son esprit qu'un seul but: le projet de [illegible] faire prisonnière à son profit. Toutes les [illegible] il se trouvait dans une certaine [illegible] qu'il ait voulu les retenir [illegible] toute [illegible] sa [illegible] des deux soldats; [illegible]

Quant à son absence [illegible] du point où il avait dispersé sa troupe, il comptait l'expliquer par l'acharnement avec lequel il s'était mis à la poursuite de cet assassin terrible.

Enfin, il arriva en peu d'instants avec Cécile à la maison du garde-chasse.

Il frappa fortement aux contrevents de la chambre à coucher, en criant:

—Drouvos!... c'est moi, Gabriel de Fernesne.... ouvre-moi sans retard!

De garde-chasse était au lit; il se donna à peine le temps de mettre son haut-de-chausses, et il vint ouvrir la porte d'entrée.

—Quel! monsieur, c'est vous, et à une telle heure? Venez-vous donc de courir quelque danger par la forêt? demanda Drouvos, qui naturellement ne savait rien des événements de la nuit, et ignorait même que son jeune maître eût un commandement dans la garnison de Pierrefonds.

Gabriel laissa cette question sans réponse, et poussant vivement Cécile devant lui dans la cour de l'habitation.

—Entrez! entrez!...... hâtez-vous! lui dit-il. Et la porte se referma derrière eux.

(A continuer.)

Compagnie d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DU SUD ET DE L'OUEST,

POUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Bureau, 25 rue Carondelet (A l'angle de la rue Commune.)

Incorporée le 1er mars 1866.

Capital, $300,000, avec faculté de le porter à $1,000,000.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUS GENRES.

LA SEULE COMPAGNIE DE CETTE NATURE DANS LE SUD.

Cette Compagnie est prête à assurer contre tous les accidents [illegible] [illegible]

BUREAU DES DIRECTEURS. [illegible]

PRÉSIDENT.........GÉN. JAMES LONGSTREET.
VICE-PRÉSIDENT.........JOHN G. HOLBROOK (?).
SECRÉTAIRE.........C. VILLERE (?).

Agent général: THOMAS [illegible], de la Caroline du Sud.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

[illegible] de la Compagnie Française. [illegible] ALHAIZA ... Directeurs.

LUNDI, 23 AVRIL 1866.

Bénéfice de M. GÉNIN, M. [illegible] et M. FISHER.

Première représentation de:

LE BOURREAU DES CRANES.

Vaudeville en trois actes.

UN TROUPEAU QUI SUIT LES BONNES.

Vaudeville en trois actes.

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell.....Directeurs et Propriétaires.

La salle est parfaitement aérée [illegible]

Une pléiade d'étoiles

Dans un rôle qui est un [illegible]

La grande tournée de la Saison.

LUNDI, MARDI ET MERCREDI, 23, 24 et 25 Avril.

Début de TOM RUSSEL, le prince des chanteurs comiques.

Grand Divertissement [illegible] par Mlle CHRISTINE, Mlle EMELINE et Mlle ALICE.

ZAVISTOWSKI.

M. Baptistine, Mlle Ida Devere, Mlle Kate Wood, Mlles Alice Franklin, Mary Dunbar, Wallace, Jenny Schoolcraft, Julia King, Clara [illegible].

UN CORPS DE BALLET AU COMPLET

CHEF-D'ŒUVRE DE HERNANDEZ.

EXPLOITS ÉTONNANTS DE [illegible]. En gros

CONCERTS DE GENS DE COULEURS DE BOB HART.

EXTRAVAGANCES DE TOM RUSSELL. En quantité

ROMANCES EXQUISES DE [illegible]. A l'infini.

SÉRÉNADES, SUR LE BALCON, PAR LE CORPS DE MUSICIENS DE [illegible] ET MORCEAUX CHOISIS exécutés par Les ARTISTES de VAN [illegible] qui auront faire entendre de la véritable musique.

Le tout se terminera par la pièce féerique intitulée:

LES LIS DE KILLARNEY.

LA FÉE DES LACS.

Les rôles sont distribués comme suit:

KATE KEARNEY (avec chant)......Mlle EMELINE.
FILADAUNE, la fée des Lacs......LA PETITE ALICE.
ROSE KEARNEY, sœur de Kate......Mlle KATE WOOD.
Lanty O'Loughlin, fermier......G. Moreland.
M. Cornelius Lynch, magistrat......Bob Hart.
Ned Ryan, forrestier, avec chanson......W. J. Jacobs.
McDermot, propriétaire du [illegible]......E. F. Gorman.
O'Donohoe......John Franklin.
McCabe......J. Rushton.
Fées......Mlles Franklin, Melville, Wallace, Schoolcraft, King et [illegible].
Paysans, Villageois, etc.

—Premier tableau—

LE LAC DE KILLARNEY AU CLAIR DE LA LUNE—La retraite des Fées—Rêve de Kate Kearney—Le souhait.

—Deuxième tableau—

CHALET DE KATE KEARNEY—Les Sœurs—Amours rustiques—Coquetterie—Innocentes—Le cruchon de whisky—Le riche propriétaire et le pauvre fermier—Le promesse de la fée.

—Troisième tableau—

LE LAC DE KILLARNEY AU LEVER DU SOLEIL—La querelle des amoureux—Le soupçon—Les rivaux—Assemblée des [illegible] pour soupçonner la Reine de Mai—Jour de fête irlandais et danses.

—Quatrième tableau—

EXTÉRIEUR DU SHEBEEN DU VILLAGE—Histoire de Lanty au sujet des [illegible]—Superstitions irlandaises—Détermination de Ned Ryan et de Lanty de chercher les Fées et appréhender leur sort.

—Cinquième tableau—

LA MONTAGNE, L'OURAGAN—Entrevue de Lanty et de Kate—Départ de Lanty pour la fée—Le conseil de la sœur—Désespoir de Kate.

—Sixième tableau—

FRESE SAUVAGE DANS LA MONTAGNE—Ned et Lanty cherchent la retraite de la fée—La grotte enchantée et le chant invisible—Le feu follet—Lanty mystifié.

—Septième tableau—

CLAIR DE LUNE SUR LE LAC—L'ouragan—L'amant découragé—Apparition de la reine des fées—Les dons—La compagnon mécontent—Apparence de la montagne—Lanty et Ned sont perdus au fond du lac.

—Huitième tableau—

LA DEMEURE DES FÉES ET LES BORDS DU KILLARNEY—Les amants—[illegible]—La promesse des fées accomplie—Heureux dénouement.

—Final—

GRAND TABLEAU.

Les portes s'ouvriront à sept heures. Le spectacle commencera à 8 heures. Le contrôle sera ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Il faut s'attendre à quelque chose de comique A LA MATINÉE DE SAMEDI PROCHAIN à l'Académie.

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.—Rue St-Charles, No [illegible].

On peut se procurer gratis, en [illegible], l'ouvrage intitulé "La Philosophie du Mariage" et faites un Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie [illegible], 43 de la rue St-Charles, [illegible] [illegible].

Célébration de la Fête de Mai, ET GRAND BAL D'ENFANTS,

DONNÉ PAR LE PROF. J. VEGAS,

Au Théâtre de l'Opéra, JEUDI soir, 3 mai, à 7½ heures.

—PROGRAMME—

1—Ouverture à grand orchestre.
2—Une tableau, représentant le Royaume des Fleurs.
3—Couronnement de la Reine de Mai.
4—Grande procession du Festival de Mai.
5—Bal d'Enfants jusqu'à 11 heures.
6—Bal d'Adultes.

Prix d'entrée: Billets pour adultes, enfants......$1 00 / 50

N. B.—Aucune dame ne sera admise sans un cavalier. Les familles pourront se procurer des loges de première en s'adressant au contrôle du théâtre, ou à l'Académie de danse du professeur Vegas.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris.

Rue St Charles, No 55,

Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Union.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, rappelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. [illegible]

Il avance de l'argent sur les bijoux en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les montres et les effets en général; sur les hardes, les meubles, les pianos, les provisions de ménage, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles dans son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à dix heures du soir.

Compagnie d'assurances Southern Travelers.

CAPITAL......$500,000

Incorporée le 30 novembre 1865. Capital augmenté le 30 [illegible] 1866.

40 RUE ROYALE, MOBILE, ALA.

AYANT été nommé agent de cette compagnie, je suis prêt à émettre des polices [illegible], ainsi que des billets pour les voyageurs, depuis $1 par jour jusqu'à un an.

GEO. M. [illegible]AN, agent, 77 Carondelet, Nlle-Orléans.

Balances, Balances, Balances,

BALANCES "STANDARD" DE FAIRBANKS.

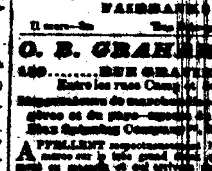

Pour foin, charbon; pour animaux; balances d'entrepôt, de coton, balances à plateformes, balances d'épiciers, à comptoirs, de droguistes, &c. Plus de cent modifications de machines à peser, adaptées à toute espèce de pesage.

La confiance qu'on a dans la parfaite exactitude de ces balances est telle, qu'on les considère aujourd'hui comme supérieures à toutes les autres.

FAIRBANKS & CO., [illegible] Magasin, No. [illegible].

O. B. GRAHAM & CO.,

180......RUE GRAVIER......180

Entre les rues Camp et St-Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de la "York Street Mill Spinning Company" de Boston.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand assortiment qu'ils ont actuellement en magasin [illegible]

MALADIES Dépuratif, Pastilles, Bougies et Poudre du Dr [illegible]

[illegible]

LÉON PIERRE,

[illegible] rue des Petites Ecuries......27

COMMISSIONNAIRE—EXPÉDITEUR.

A PARIS.

[illegible]

MISCHE & CO.

[illegible] de BARNETT & HUBER, [illegible] DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX [illegible] rue Poydras No. 71.

[illegible]

Ligne directe pour la France.

Service des paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne affectée pour le continent sont les suivants:

PEREIRE......Duchesne......SAMEDI, 28 avril.
LAFAYETTE......Lenard......SAMEDI, 5 mai.
NAPOLÉON III......Bocande......SAMEDI, 19 mai.
VILLE DE PARIS......Surmont......SAMEDI, 2 juin.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $ 4 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers ayant visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE.

Bureau transporté du No 7 au No 58, Broadway. A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 28 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel. Au Havre, chez William Iselin & Cie.

NEW-YORK. — Directement.

Compagnie du Cabotage.

Départ, JEUDI, 26 avril, à six heures du soir, POUR NEW-YORK.

Le steamer ALABAMA,

de 1re classe, capitaine Limeburner, partira du wharf, aux poteaux 19 et 20, 1er District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Premières chambres......$50
Secondes chambres......$20

Pour fret ou passage, s'adresser à G. L. LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 24.

Bureau de la "Compagnie de Cabotage," à New York, 177 West street.

D. N. CARRINGTON, Esq., Agent.

16 avril—16 au 23—25 au 28.

Steamers de la Nlle-Orléans et de Mobile. —Départ tous les jours—

STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. LIGNE MORGAN.

POUR MOBILE.

Départ, LUNDI, 23 du courant, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf ALABAMA, en fer, et à basse pression, commandé par A. S. Gardner, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus et transportera les malles des États-Unis.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent jusqu'à 3 heures et demie P. M. Il ne sera pas reçu de fret après 3 heures et demie p. m. Fret à 25 pour cent de moins que les prix ordinaires sur les cartes.

I. C. HARRIS.

23 avril—1 Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Steamers de la malle des Etats-Unis — Ligne Morgan.

NOUVELLE-ORLEANS ET TEXAS.

Passage pour Galveston......$21
" " Indianola......30

Fret pour Galveston et Indianola à 25 au-dessous des prix marqués sur les cartes pour Galveston.

Départ, MERCREDI 25 avril, à 10 heures du matin.

Le steamer MORGAN, en fer, à basse pression et à roues, Commandant John S. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Les steamers de cette ligne transporteront les malles des Etats-Unis et partiront régulièrement ainsi qu'il est annoncé. 22 avril

POUR LES ATTAKAPAS.

Paquebot des Attakapas et du Bayou De Glaize.

Départ, MARDI, 24 du courant, à 5 heures du soir.—POUR LES ATTAKAPAS, Bayou de Glaize et tous les débarcadères intermédiaires—Le bateau à vapeur SONORA, d'un faible tirant d'eau, capitaine H. H. Broad, donnera Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus par la voie de la rivière Atchafalaya. Il prendra du fret pour tous les points jusqu'à Evergreen, sur le Bayou De Glaize, et Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeannerette, la Nouvelle-Ibérie, St Martin, Fort Breaux et tous les débarcadères intermédiaires sur le Bayou Têche. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

PRICE, HINE & TUPPER, Rue de la Commune, No 168.
COMAUX & SMITH, Rue du Canal, No 28.

22avril

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 4 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 8 heures du matin—Pour les Opelousas, Washington, Port Barre, Rinsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires sur le Bayou Courtableau et la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur régulier partira, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, L'IRENE, capitaine O. Hinckley, commandant, M. Kornbrau, commis en chef [illegible]

J. K. CARLIN, 33, Old Levee.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. B. FAGAUD, agent d'embarquement.

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression CAMELLIA, très fin marcheur, capitaine A. E. Boardman, reprendra ses voyages réguliers SAMEDI, 21 avril 1866, à l'arrivée du convoi de 2 h. de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain, et fera désormais trois voyages par semaine, comme suit:

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. a. m. du chemin de fer Pontchartrain.
Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 2 h. p. m. du chemin de fer Pontchartrain.
Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 h. p. m. du chemin de fer Pontchartrain.

Le fret destiné à ce bateau doit être convenablement étiqueté, adressé, [illegible] [illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SOKIA, Rue Carondelet, No 10.

19 avril—1m

PAQUEBOT REGULIER POUR JEFFERSON.

Départ tous les deux MERCREDIS, commençant MERCREDI, 11 avril, à 5 heures du soir.

Le magnifique steamer à passagers, d'un léger tirant d'eau, MITTIE STEPHENS, capitaine MAURICE LANGHORNE; N. CARPENTER, commis, partira pour Jefferson, Smithland, Benton, Fort Caddo, Shreveport, Grand Ecore, Grand Bayou, St-Maurice, Colfax, Alexandria, Norman's, Barbin's et tous les ports intermédiaires, sur la rivière Rouge, comme suit:

Mercredi......11 avril.
Mercredi......25 avril.
Mercredi......9 mai.
Mercredi......23 mai.

On peut compter sur l'exactitude des jours de départ indiqués ci-dessus. Le prix du fret sera aussi bas que sur tous les autres bateaux. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TITUS & GWARTNEY, 3, Tchoupitoulas.
FRED. Y. GELLOTT, 13, rue Front.
GEO. D. HITE, 54, Gravier.
N. O. DONOHUE, 3 Tchoupitoulas.
COMAUX & SMITH, agents, 29 Canal.

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White.—Pour Baton Rouge, Point, Bayou Sara, Waterloo, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pitcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE a recommencé le service de Vicksburg et des Bends et partira JEUDI de chaque semaine.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires—Départ MARDI, à 6 heures [illegible] le bateau à vapeur CORNIE, capt. J. F. Anctin (?), [illegible]

POUR LA HAVANE.

La belle goélette EMMA, fine voilière, capitaine Bildoge, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira le 24 du courant. Pour reste de fret, s'adresser à

F. A. GONZALES, Rue Tchoupitoulas, No 29, ou à GOLDENBOW & LESPARRE, Rue Gravier, No 183.

22 avril

POUR NEW-YORK.—La goélette Dauntless, de 1re classe, capitaine GODFREY, prend en ce moment une cargaison, et prendra du fret pour le susdit port à bas prix. Elle partira immédiatement.

F. SHAILER Jr., Rue Gravier No 36.

POUR TAMPICO.—La goélette américaine PAQUETE DE TAMPICO, fine voilière et de première classe, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à

S. FERNANDEZ & CO., Rue de la Vieille Levée, No 125.

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau de l'agent général des billets, Nouvelle-Orléans, 28 mars 1866.

A partir du 1er avril 1866, le prix des billets pour la Louisiane, sur le chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, [illegible]

W. K. GOODLOE, Agent-général des billets.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les citernes.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, déplacement des tarses et toutes les difformités et maladies du pied guéries par le Dr S. H. BARNETT, chirurgien pédicure, rue CANAL No 108. [illegible] Il parle le français, l'espagnol, l'allemand et le portugais.

SOULIERS - SABOTS.

LE soussigné vient de recevoir de Bordeaux, par le navire Atlantic, un envoi de SOULIERS SABOTS, en cuir gras et en peau vernie, qu'il vendra à des prix réduits, à son magasin de gros et détail.

EUGENE DUCOS, No 283, rue Poydras.

BORNIO & FRERE.

No 77......RUE GRAVIER......No 77

IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CUBA, CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

SEULS AGENTS, en cette ville, De la célèbre Fabrique de Cigarettes "LA HONRADEZ"

Un cet assortiment UN STOCK FRAIS.

BORNIO & FRERE, No 77, rue Gravier.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POWNIER a transféré son bureau du No 18 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, du No 111 rue Gravier, [illegible]

A. LEON QUEYROUSE, MARCHAND DE GROCERIES et seul Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.

17......Rue St-Louis......17

[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,

79......RUE DE CHARTRES......79

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis, CHAMBRES GARNIES.—[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU JOHN GEORGE [illegible] DÉCÉDÉ.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de [illegible] daté du [illegible] avril 1866, à moi adressé par l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le VENDREDI, [illegible] mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication au plus offrant de la propriété dont description suit:

Une certaine étendue de terre, située sur le Chemin de Gentilly, en cette paroisse, à cinq milles environ de cette ville, sur le côté droit du dit Chemin en allant de cette ville, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à B. Dorbecourt et mesurant deux arpents et un tiers de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur et l'est désignée par le No Un, suivant croquis [illegible] A. Dorbecourt, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1861.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de George Frederick Stark, suivant acte au rapport dudit notaire Dorbecourt, en date du quatre novembre 1863.

2o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Trois, sont trente-sept, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, St-Jean-Baptiste, Bagatelle et Girod, suivant le plan général du Nouveau faubourg Marigny. Ledit terrain forme l'angle des rues Girod et St-Antoine et mesure, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur et de largeur à la rue Girod.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de J. A. Lasrotz, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 23 août 1859.

3o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'îlet borné par les rues Prosper, Solidelle, Annette et St-Bernard, suivant plan de A. D'Hémécourt, arpenteur, daté du 15 mai 1854 et annexé à un acte au rapport de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 23 janvier 1856. Ledit terrain mesure (mesure américaine) vingt-sept pieds de face à la rue Annette, sur cent-dix-huit pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de J. C. Mahring, suivant acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 4 novembre 1858.

4o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No trois dans l'îlet No 36, borné par les rues Bagatelle, de l'Union, Joséphine et Solidelle, suivant plan du dit îlet, annexé à un acte en date du 11 novembre 1861, au rapport de Jean Agaisse, ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Bagatelle, sur cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur;

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de George Bier, suivant acte au rapport de Joseph Cohen, notaire public en cette ville, en date du 12 juillet 1850.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 avril—mai 1,8,15,22.

Succession de feu JAMES D. GILLMORE, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 d'avril 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt-cinq de mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Union, Baronne et Gravier, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par L. Bringier, ci-devant arpenteur général, le 24 de décembre 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Carondelet, les mêmes dimensions sur une allée derrière, quatre-vingt-trois pieds trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne Nord-Est au numéro cinq et quatre-vingt-un pieds huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à quatre étages portant le No 45 sur la rue Carondelet, dépendances et appartenances.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis—L'acquéreur assumera les obligations de la raison "Warren Gillmore & Co" jusqu'à concurrence de la portion de feu J. D. Gillmore, relativement aux dites obligations et sans recours en garantie de la part de l'acquéreur contre Mary B. Jessup, individuellement et comme tutrice, etc. et contre la mineure Lucy Gillmore.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 avril—1 mai, 8, 15, 22

EXTRAIT FLUIDE DE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus [illegible] de la nature, accompagnée de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheur; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il doit suivre la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, qu'elles soient nées d'une [illegible] ou des imprudences, qu'elles soient âgées ou en bas âge.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Guérit de système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une mauvaise diététique. Ce spécifique remplace dans les cas de gonorrhée, les remèdes désagréables et dangereux comme les cubèbes, le copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque ancienne qu'elle soit. Sa saveur est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou détériorées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'accès d'un mal dont il vient d'être fait mention au sujet, son intelligence en son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut ce dépuratif.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold

pour purifier le sang, chasse toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections ne sont pas graves qui décèlent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans ce but, les dépuratifs, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille De HELMBOLD

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'elle est un remède de premier ordre, et aujourd'hui le premier tiers le public en est bien édifié sur ses vertus. Le dépôt n'est manqué pour produire les certificats qui lui attestent ses propriétés. C'est grâce au Sucre, [illegible]

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales en LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon de sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du roi et de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de HELMBOLD,

594, Broadway, New-York.

Huile d'Olive, Vermouth, Sardines EAU DE FLEURS D'ORANGER, &c.

A VENDRE PAR

A. ROCHEREAU & Co.,

No 16 & 18, RUE ST. LOUIS.

100 caisses HUILE D'OLIVE J. Plagniol—12 bout.
100 paniers do do do do
20 do do do do de 24 bout.
20 caisses do do do do
75 caisses VERMOUTH.
200 do SARDINES différentes marques.
100 do EAU DE FLEURS D'ORANGER, différents modèles.

Champagne! Champagne!

A VENDRE PAR A. ROCHEREAU & Co.,

NOS 16 & 18 RUE ST-LOUIS.

400 paniers CHAMPAGNE Krug & Co., grandes bouteilles et demi-bouteilles.

Nouvellement importés par les steamers Floride et Orville via Liverpool.

Vin en Bques. Vin en Caisses.

A VENDRE PAR A. ROCHEREAU & Co.,

Nos 16 & 18 RUE ST-LOUIS.

[illegible] bques Vin rouge, BLAYE, P. DANDICOLLE & Co
do do do MACALAN, BLANCHY Frères & Co
do do do ST-LOUBES, L. MERIC aine;
do do do TRESSES, DUPUY & SAMAZEUILH
do do do BOURG, B. SENTÉGEAT;
do do do PALUS, Supérieur;
do do do MONTFERRAND, do
do demi-bques vin rouge, PALUS & MACAU, JUILLIA
do do do DETRIC MARGAUX.

[illegible] caisses vin rouge, J. J. DUVERGIER Jne. & Co
do do do ST-JULIEN, E C & C
do do do do 1er bout.
do do do GRUAU LAROSE;
do do do CHATEAU-LATOUR;
do do do très supérieur, différents crûs.
do do vin blanc.

Nlle-Orléans, le 5 avril 1866.

Eaux-de-vie. Eaux-de-vie.

A VENDRE PAR A. ROCHEREAU & Co.,

Nos 16 & 18 RUE ST-LOUIS.

20 barriques EAU-DE-VIE J. HENNESSY & Co,
do CASTILLON 1813,
do J. B. GODARD, Genevane,
do do
do RIVERT, PELLEVOISIN & Co
do J. DESMARIES FILS,
do FIN BOIS,
do RAYMAL & Co, 1860,
do A. BONNIOT & Co,
do ROSSET,
do MERCURY BRAND,
do BAILLASSON 1858,
do CENTRAL SOCIETY 1858,
do do 1862.

—Aussi—

[illegible] caisses des meilleures marques ci-dessus [illegible]

Parti Démocrate National.

Pour Maire — HARRY T. HAYS.
Pour Coroner — Dr. CHAS. DELERY.
Pour Avocat de District — CHAS. H. LUZENBERG.

POUR LA LEGISLATURE.

Sme District représentatif — WALTER H. ROGERS.

GREFFIERS DE COURS

Première Cour de District — M. TREPAGNIER.
Deuxième Cour de District — J. V. GOLDBAIN (?).
Troisième Cour de District — D. C. BYERLY.
Quatrième Cour de District — R. C. BOND.
Cinquième Cour de District — LOUIS POWERS.
Sixième Cour de District — WM. WOELPER.

ASSESSEURS D'ETAT.

1er District—M. M. FEENY.
2me District—R. A. BEGONIER (?).
3me District—JULIUS FULDA.
4me District—JOHN C. GOLDING.

COLLECTEURS DES TAXES D'ETAT.

1er District—THOS. ASKEW.
2me District—L. R. LEMARIE.
3me District—M. O. TRACY.
4me District—HENRY BENSEL.

JUGES DE PAIX.

1ère Justice de Paix—GEO. W. SADLER.
2me Justice de Paix—GEO. H. BRAUGHN.
3me Justice de Paix—PAUL W. COLELNS.
4me Justice de Paix—AUG. MAMANT.
5me Justice de Paix—
6me Justice de Paix—THOS. S. COLLINS.

CONSTABLES.

1ère Justice de Paix—W. H. TOLER.
2me Justice de Paix—JOHN C. KUZAC.
3me Justice de Paix—ARTHUR LANOE.
4me Justice de Paix—F. AD. FORTIER.
5me Justice de Paix—
6me Justice de Paix—DAN. WILSON.

21avril—1t

VENTES JUDICIAIRES.

J. H. RUTY vs PIERRE GALLOT.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,230—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, vingt-cinq de MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Bienville, Tréme et des Marais, mesurant, mesure américaine, quarante et un pieds et quatre lignes de face à la rue des Marais, sur quatre-vingt-quinze pieds six pouces et sept lignes de profondeur entre deux lignes parallèles. Ledit terrain est borné du côté de la rue Douane par la propriété de la veuve Lerouge et du côté de la rue Bienville par celle de M. Chevillon.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Et un autre terrain situé dans le même îlet, désigné par le No Dix-sept, suivant plan de L. H. Pilié, voyer, plan du trente et un mars 1835 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure, mesure américaine, trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue de la Douane, sur cent dix neuf pieds de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 avril—1,8,15,22 mai

MILLS JUDSON vs. JOHN C. POOLEY.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,718—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

La totalité du terrain désigné par le numéro vingt-deux, cette moitié du terrain désigné par le numéro vingt et un, contigus au terrain numéro vingt-deux et du côté de la rue Erato, [illegible] [illegible] [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. Q. KENNETT vs ses CRÉANCIERS

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,470—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 d'avril 1866 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-huit d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Dame S. A. Sullivan, épouse de Charles Gayarré vs. Belloq, Noblom & Co.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 15,782—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] avril 1866, à 10 heures A. M. à la Bourse [illegible] [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU JAMES D. GILLMORE, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,268—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 d'avril 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI [illegible] mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt du défunt, James D. Gillmore, à l'ancienne raison commerciale de Warren Gillmore & Co [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feue MARY VIRGINIA CHEW, décédée épouse de MARTIN O. KENNEDY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,632—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 d'avril 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI quinze mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible] rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Architectes, du Port et St Ferdinand, mesurant vingt-deux pieds trois pouces de face à la rue Moreau, sur cent vingt-trois pieds huit pouces et [illegible] de profondeur.

Ensemble avec la maison de résidence en briques à trois étages ayant six chambres, une cuisine en briques à deux étages, ayant neuf chambres, cour pavée, etc. La maison porte le No 320 sur la rue Moreau.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de Célestin Flach, veuve de Bernard Bourdin, suivant acte au rapport de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1860.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14 avril—23, 1 mai, 8 15

CHARLES F. BERENS vs. HONORINE MERCIER épouse de Charles César Cifreo.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 16,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-trois d'avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terrain situé dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St Antoine, St Jean Baptiste et Annette, Troisième District de cette ville, faisant partie des terrains Nos quatorze, quinze, quatre et quatre cent dix-sept du plan de Joe Pilié, en date du 19 novembre 1835, déposé en l'étude de J. A. Duncan, ci-devant notaire public en cette ville, [illegible]

Cette propriété appartient à la défenderesse, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Charles Dupré, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 5 février 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 mars—31, 7 avril, 14, 20

Ernest Quertier vs. Wm. B. McCutcheon.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 5,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, E. T. Parker, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le lundi, sept de mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Bienville et Conti, ayant trente-un pieds trois pouces de face à la rue Royale, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, en briques à trois étages, couverte en ardoises, dépendances et appartenances, portant le No 35, sur la rue Royale, aujourd'hui occupé par C. Marion.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AGENCE D'IMMIGRATION.

56, RUE DE L'UNION,

Nlle-Orléans, Louisiane.

M. E. REINHEIMER, annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de la compagnie de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'importation de travailleurs, [illegible]

Ticket Démocratique des Ouvriers.

Shérif, HARRY T. HAYS.
Coroner, JOHN CROLEY.
Avocat de District, J. J. E. PLANCHARD.

Greffier de la Première Cour de District, JOHN P. MONTAMAT.
Greffier de la Seconde Cour de District, P. R. O'RORKE.
Greffier de la Troisième Cour de District, D. C. BYERLY.
Greffier de la Quatrième Cour de District, JOS. HANLON.
Greffier de la Cinquième Cour de District, GEO. E. BOYCE.
Greffier de la Sixième Cour de District, JNO. C. COSTLEY.

Premier District

Première Justice de Paix—M. O'CONNOR.
Constable:—JOHN MASKEW.
Collecteur des Taxes d'Etat—SAM. L. BISHOP.
Assesseur:—M. M. FEENY.
Deuxième Justice de Paix—A. L. WINTERS.
Constable:—L. H. FLANAGAN.

Deuxième District

Troisième Justice de Paix:—ERNEST MOREL.
Constable:—HANDRICK.
Collecteur des Taxes d'Etat:—V. GERODIAS.
Assesseur:—CHAS. MATHEWS.

Troisième District.

Quatrième Justice de Paix—M. WEISHEIMER.
Constable. R. A. McCAFFREY.
Collecteur des taxes d'Etat:—J. LANG.
Assesseur:—R. CARSTENS.

Quatrième District

Cinquième Justice de Paix:—JNO. DALEY.
Constable:—FRANK SMITH.
Collecteur des taxes d'Etat:—JOHN HORRE.
Assesseur:—WM. FOLEY.

Alger.

Sixième Justice de Paix:—JOHN BROWNLEE.
Constable:—JOHN M. MEAD.
Collecteur Taxes d'Etat:—J. O. BRUSHWOOD.
Assesseur:—F. RUIZ.

AVIS D'ÉLECTION.

Conformément à la loi et par suite de la proclamation lancée par Son Excellence J. Madison Wells, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 de mars 1866, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une élection sera tenue le lundi, septième jour de mai, mil huit cent soixante-six, pour les officiers ci-après dénommés, savoir:

Un Shérif dans et pour la paroisse d'Orléans.

Un Coroner dans et pour la paroisse d'Orléans.

Un Avocat de District dans et pour la paroisse d'Orléans.

Un Greffier de Cour pour chacune des Première, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Sixième Cours de District dans et pour la paroisse d'Orléans.

Quatre Assesseurs dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Assesseur dans et pour la paroisse d'Orléans, rive droite.

Quatre Collecteurs de Taxes d'Etat, un pour chaque District dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Collecteur de Taxes d'Etat, dans et pour cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite.

Et attendu qu'il est en outre pourvu par la loi, que le jour susdésigné les électeurs qualifiés de toute la Paroisse d'Orléans éliront six Juges de Paix et six Constables, un pour chacune des Justices de Paix, comme suit:

Un Juge de Paix et un Constable pour la Première Justice de Paix, comprenant les Premier et Deuxième Districts Représentatifs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Deuxième Justice de Paix, comprenant le Troisième District Représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Troisième Justice de Paix, comprenant les Quatrième, Cinquième et Sixième Districts Représentatifs de la ville de la Nouvelle Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Quatrième Justice de Paix, comprenant les Septième, Huitième et Neuvième Districts Représentatifs de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un Juge de Paix et un Constable pour la Cinquième Justice de Paix, comprenant cette portion de la paroisse d'Orléans qui se trouve sur la rive droite du fleuve Mississippi, et

Un Juge de Paix et un Constable pour la Sixième Justice de Paix, comprenant le Dixième District Représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans, (Quatrième District Municipal.)

Les POLLS seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection, depuis huit heures A. M. jusqu'à quatre heures P. M., et le jour susdésigné, à savoir, conformément à la loi, à la Bourse où se recevront les bulletins des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans, pour les officiers ci-dessus désignés. Des Commissaires et Greffiers qui seront nommés par l'autorité compétente. L'élection devra être conduite et les retours en triplicata devront être envoyés à la date et signés de la manière prescrite conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 20 d'avril 1866.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — [illegible] Mme E. M. Walker, femme de Samuel Hollingsworth, vs. son mari, [illegible] [illegible]

Jugement rendu le 20 février 1866, signé le 17 février 1866.

PAUL E. THEARD, juge.

[illegible]

J. F. DIEX, Député-greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—Le 16 mars 1866 jugement a été rendu dans la cause [illegible] Annette Hudson contre Charles Watrigant, [illegible]

Jugement signé le 21 mars 1866.

G. DUPLANTIER, juge.

E. H. LEHMANN, Député Greffier.

SUCCESSION DE J. B. LYNCH—No 18,734.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué, [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier.

18 avril—23 27

SUCCESSION DE E. D. DAPREMONT—No 20,761.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués en conformité avec le dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

18 avril—23 27

SUCCESSION DE WILLIAM JENKINS—No 20,877—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que W. H. Waters a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Wm Jenkins décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

18 avril—23 27

Succession de WILLIAM BOMAN—No 20,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Veuve Boman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William Boman, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier.

18 avril—23

SUCCESSION DE THOMAS F. QUIGG—No 20,624

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués en conformité avec le dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député-Greffier.

17 avril—22,28

SUCCESSION DE E. LOCKERMAN—No 20,343.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

17 avril—22,28

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents pour revenir.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de LUNDI prochain, 30 du courant, les convois de passagers partiront du Dépôt d'Alger, tous les matins, à huit heures et arriveront à Brashear City à 1 heure de l'après-midi. Ils partiront de Brashear City et arriveront à Alger à 5 du soir.

Le Ferry quittera le wharf de la ville, pied de la rue du Canal, tous les matins, à 7 heures et demie, et arrivera à temps pour le convoi du matin.

On recevra le fret pour Brashear City et les stations intermédiaires, au même endroit, tous les jours, jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

A. D. GRIEFF (?), Président.

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE, FABRICANT DE LIQUEURS,

......RUE ST-LOUIS......

Nlle-Orléans.

ANISETTE....CURACAO....MARASQUIN.

Liqueurs françaises de tous genres.

RAPHAEL BELTRAN, [illegible]

Vieille-Levée No 161, entre St-Louis et Toulouse.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente de marchandises sèches sans réserve.

Cotons blancs et écrus, indiennes françaises, gingas coton et fil, toile d'Irlande, baptiste pour voiles, chemises toile et coton, jaconas, organdis, grenadines, batiste fil, damassé, cravates, bonneterie, mouchoirs batiste et soie, &c, &c, &c.

PAR E. ROGER & Co, G. DÉJAN, encanteur.

MARDI, 24 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

1,000 pièces cotons blancs et écrus,
1,000 do indiennes françaises et américaines façon claire,
200 do gingas coton et fil,
200 do toiles d'Irlande, qualités divers,
150 do baptiste pour voiles,
[illegible] douzaines chemises devants toile et tout toile,
100 pièces jaconats et organdis,
200 do grenadine, nouveauté,
100 do batiste fil,
50 do damassé fil pour nappes,
50 douzaines serviettes ouvré,
20 do bas et chaussettes assortis,
50 do mouchoirs batiste et foulards soie,

—ET—

300 autres lots marchandises étrangères et américaines, sur lesquelles l'attention des acheteurs est appelée.

Conditions à la vente. 23 avril

PAR SOULE & COPPENS.

Vente par ordre et sous l'inspection des Gardiens du Port, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR SOULÉ & COPPENS A. COPPENS, Encanteur. Bureau, Rue Royale, No 91.

IL sera vendu Lundi, 23 avril 1866, à 11 heures A.M., à leur salle d'encan, rue Royale, No 91, entre les rues Conti et St Louis—

Un Billard endommagé à bord du steamship Merrimac de New York.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21avril—23

PAR D. E. MORPHY.

Wagons! Wagons!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

IL sera vendu, lundi, 23 avril 1866, à 10 heures du matin, sur la Levée, 1er District, au pied de la rue Poydras—

10 Wagons à bois de charpente

Conditions - comptant, en billets du Trésor. 21 avril

Mélasse muscovade

PAR D. E. MORPHY, encanteur

MARDI, 24 avril 1866, à midi, au magasin d'entrepôt No 9, encoignure Julia et Magasins,—

130 barriques de mélasse muscovade,
20 tierçons do do

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 23avril

PAR S. GUINAULT.

Vacherie! Vacherie!

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

Jeudi, 26 avril 1866, il sera vendu, à 11 heures du matin, à Alger (de l'autre bord du fleuve), sur l'ancienne vacherie de M. Jean Debonnecen—

12 belles vaches laitières avec leurs veaux,
3 chevaux,
1 charrette à lait,
1 wagon,

La clientèle, tinettes, &c., ainsi que tous les ustensiles servant à l'usage d'une laiterie.

Les animaux ci-dessus sont tous de premier choix et proviennent de l'ancienne vacherie de M. Debonnecen.

Conditions: Jusqu'à $500 comptant, et au-dessus de $500—six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 21 avril

Maison en briques, rue St Philippe, No 101.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre avec les améliorations, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe, entre les rues Dauphine et Bourgogne sur 80 pieds de profondeur. Ensemble une maison en briques, No 101, ayant trois chambres et un cabinet, [illegible]

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets [illegible]

Vente positive, pour cause de liquidation, de plusieurs propriétés bien situées dans le Troisième District, près les chars de la ville—Nos 78 et 80, rue des Poètes, 543 et 545, rue Amour, et 131 et 165, rue des Français

PAR S. GUINAULT, encanteur Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Vente pour opérer un partage

Succession de H. Guerineau—No 5,538

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 28 mai (?) 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Bienville, [illegible]

Vente sans réserve d'une jolie Résidence de famille, encoignure Claiborne et Union

PAR S GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Cette jolie résidence de famille, bien située formant l'encoignure des rues Claiborne, [illegible]

TOURNÉ ET NEUBERGER.

Vente importante

De propriétés situées dans le Deuxième et le Troisième District de cette ville—à Mandeville et à Biloxi.

Pierre Frédéric Thomas vs. Prosper Alphonse Coutin, tuteur naturel.—No. 26,934.

Vente pour effectuer un partage par consentement des parties.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER. *Eugène Tourné, encanteur.* Bureau—rue Carondelet, No 37.

MERCREDI, le 23 de mai 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un jugement rendu le 5 avril 1866 et signé le 10 avril 1866, par l'Hon J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, dans la dite cause—

SECOND DISTRICT.

1o—Un certain lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St-Louis, Toulouse et Levée, [illegible]

TROISIEME DISTRICT.

[illegible]

MANDEVILLE.

[illegible]

BILOXI.

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, la balance à un crédit de douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 p 0/0 par an à la date à l'échéance, [illegible]

Actes de vente par-devant Emile Fouché, notaire public, et les timbres de revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de l'encanteur. 21 avril

R. L. GIBSON, AVOCAT,

......RUE DE CAMP......

Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches, lingerie et confections.

PAR HOFFMAN & MARKS, S. S. [illegible], encanteur. Bureau, rue de Chartres No [illegible]

LUNDI, 23 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu à [illegible]—

[illegible]

Conditions à la vente. 22avril

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de marchandises sèches et d'habillements.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 24 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 38 de la rue Bienville, il sera vendu—

[illegible] balles et lots de marchandises sèches étrangères et du pays, telles que:

Indiennes, cotons blancs et écrus, denims, stripes, coutils à matelas, jeans, casimirs, coutils, cotonnades, toile d'Irlande, mouchoirs batiste, gingas fil, coton, serviettes, mousseline suisse, jaconats, India Book, &c.

[illegible]

Conditions à la vente. 22 avril

PAR BERNARD TURPIN

Belle Résidence en briques, rue de la Douane, No 220, et Terrains de Valeur dans les 1er, 2me et 3me Districts.

Vente pour opérer un partage

Par BERNARD TURPIN, encanteur Bureau—No 27 rue Vieille-Levée.

JEUDI 10 mai 1866 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal—

[illegible]

21 avril—28 de suite, puis les 28 et 29 avril et 1 et 10 mai

275 barriques bon vin rouge

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur. Bureau, No 27, rue Vieille Levée.

LUNDI, 23 avril 1866, à 11 heures P. M., il sera vendu, à l'encan, sur la Levée, poteau 37, Troisième District, au débarcadère du navire Atlantic de Bordeaux—

275 barriques bon vin rouge, [illegible]

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21avril

Vin rouge de Narbonne, en barriques, et Sardines à l'huile

Par BERNARD TURPIN, encanteur Bureau, No 27 rue Vieille-Levée.

LUNDI, le 23 avril 1866, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au débarcadère du navire Atlantic—de Bordeaux, poteau 37, Troisième District, les articles suivants:

25 barriques vin rouge de Narbonne
[illegible] caisses sardines [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 avril

PAR RENE GUTIERREZ.

BEAUX MEUBLES FRANÇAIS, BROCATELLE, GLACES FRANÇAISES, PENDULES, SUJETS, TAPIS, RIDEAUX, PORCELAINE, VERRERIES, ETC. ETC.

Vente MARDI, 24 Courant, à 10 heures A. M.

PAR RENÉ GUTIERREZ Encanteur. Bureau, No 54 rue de Chartres

MARDI, 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 140, rue St Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, pour cause de départ—

[illegible]

Beaux meubles acajou et noyer, piano, glaces, tapis, rideaux, &c.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur. Bureau, No 54 rue de Chartres.

LUNDI, vingt-trois du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'encoignure COMMUNE et FRANKLIN No [illegible]

Tout le contenu de la résidence se composant de BEAUX MEUBLES [illegible]

Un beau piano de Pleyel, presque neuf, ayant peu servi. Conditions—comptant en greenbacks. 18 avril

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

VENTE du stock bien connu de bijouterie fine, montres, pendules et toutes les fournitures et encadrements pour magasin—coffre-fort, etc. au No 92, rue du Camp.

Succession de Wm Steffen—No 26,816.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co, GARDNER SMITH, encanteur. Bureau, No 30, rue du Camp.

IL sera vendu à l'encan le lundi 23 avril 1866, à 10 heures a. m. au No 92 rue du Camp, [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Succession de M. J. Ranney.

No 26,868—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

58 balles de Coton.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., N. J. HOLY, encanteur. Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

JEUDI, le 26 avril 1866, à 11 heures A. M., présent, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 avril 1866 et rendu dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan, à la Presse à Coton de Fossman, rue Calliope entre Lovee (?) et Howard—

58 balles de coton.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7avril

Morceau de terre de prix, avec deux maisons, face au fleuve Mississippi, à quelques îlets des casernes et à un quart d'heure de marche du dépôt des chars des rues Canal et Dauphine.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, NICHS. J. HOLY, Encanteur. Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, 28 avril 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

[illegible]

Maison basse en bois—No 116 rue Bolivar, entre les rues Gravier et Perdido.

Mary Coulon, épouse de Peter Cooley, vs Thomas & Anny Cooley, ses enfants, (procès pour un partage)—No 26,840—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C E GIRARDEY & CO, NICHOLAS J. HOLY, encanteur. Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, 12 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal [illegible]

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, par-devant Octave Morel, notaire public.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

COUTURIE FRERES, [illegible] rue [illegible].

CHAMPAGNE

Vve CLICQUOT PONSARDIN

75 CAISSES, en grandes et demi-bouteilles champagne Vve Clicquot, à vendre par

B. E. CASTENDYK, seul agent, No 91, rue du Camp.

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,

SUPÉRIEURS à toutes les autres qualités [illegible]

[illegible] rue Commune.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons maintenant en [illegible] un bel assortiment [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Maison de prix à trois étages, en briques, ayant une belle mansarde, No 79 du Passage de la Bourse entre les rues Bienville et Conti, et dont le rez-de-chaussée est occupé par M. Abel Dreyfous, notaire public, et par au-dessus [illegible], &c.—Cette propriété est adjacente au beau club qui est en voie de construction à l'encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse

PAR G. DE FERIET, Encanteur Bureau rue Royale No 4.

JEUDI 3 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu—

[illegible]

Magnifique résidence, No 136 de la rue du Quartier, près Remparts (ancienne résidence de feu J. Y. de Egaña), 2 terrains avec les bâtisses qui sont dessus, ayant servi d'arsenal de la Batterie des Gardes d'Orléans, également, le magnifique magasin en briques, No 42 de la rue Vieille Levée

Succession d'Augustine Clara Dasher (?), femme (veuve) de Stanislas Plasan—No —

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, rue Royale, No 12

JEUDI 17 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]

[illegible]

PAR G. LEAUMONT.

Vente spéciale.

MARDI, 24 COURANT

Couteaux et Fourchettes de table, Montres en métal et en argent.

PAR GABRIEL LEAUMONT. Salle d'encan, 69 rue Chartres

MARDI 24 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible] montres [illegible] et fourchettes de table et autres [illegible]

—Aussi—

[illegible] montres en métal et en argent. Conditions à la vente. 23avril

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR GABRIEL LEAUMONT. Salle d'encan 69 rue de Chartres

AUJOURD'HUI lundi, 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

Grande vente, sans réserve, de Marchandises sèches, habillements, lingerie, articles de fantaisie, bottes, souliers et chapeaux, etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu LUNDI 23 avril, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 80 de la rue du Camp—

[illegible]

VENTE PAR LES GARDIENS DU PORT. 18 Caisses Chapeaux paille et feutre, à l'encan, par ordre et sous la surveillance des Gardiens du Port de la Nouvelle-Orléans.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu lundi, 23 avril, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 80 de la rue du Camp, par ordre et sous la surveillance des Gardiens du Port de la Nouvelle-Orléans—

[illegible]

Meubles—Meubles—Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 24 avril, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles, tels que:

[illegible]

Grande vente péremptoire De chevaux, mulets domptés, buggies, harnais, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 avril, à 11 heures, aux écuries de P. Lane—

Beaux chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets domptés.

—Egalement—

Elegants buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22avril

Grande vente de Chevaux, Mulets et Buggies &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO. R M MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu LUNDI, 23 avril, à 11 heures, aux Montgomery Tattersalls, Nos 213 et 215 de la rue Gravier—

Chevaux appareillés,
Beaux chevaux de selle et de harnais,
Beaux mulets domptés.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21avril

Succession de Joseph M. Laborde—No 18,956—Bonne Résidence au coin des rues Carondelet et Erato.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 5 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 mars 1866, No 18,956 du dossier de ladite Cour—

UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situé dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nayades (maintenant St Charles), Thalie, Apollon (maintenant Carondelet) et Erato. [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les plans sont exposés à l'endroit où la vente doit avoir lieu.

L'acte de vente par-devant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5avril—[illegible]

PAR McCERREN & CO.

Beaux terrains pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade—Vente à l'encan

PAR McCERREN & CO., G. W. McCERREN, encanteur, Bureau, Masonic Hall

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, vingt-huit 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

CINQ TERRAINS situés dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et Kerlerec. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, [illegible]

L'acte de vente par-devant A. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 avril

J. J. ALBERT,

No 14, Bourbon No 14, au premier,

OFFRE à vendre en gros un grand assortiment de [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE

Maison en briques à trois étages, dans la rue de Bienville, entre les rues Canal et Customhouse—Trois maisons en briques, à étages et mansarde, dans la rue Baronne, entre la rue Julie—Terrains améliorés et non dans les rues Commune et Howard.

SUCCESSION DE [illegible]

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, Encanteur Bureau No [illegible]

SAMEDI, 5 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

3. UN CERTAIN TERRAIN [illegible]

5. HUIT TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, [illegible]

Les actes de vente par-devant S. Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, [illegible]

Terres de valeur sur la Rivière Rouge, dans la paroisse de Catahoula.

Vente de Syndic à l'encan.

W. & D. Urquhart contre leurs créanciers—Sixième Cour du District de la Nlle-Orléans—No 17,251

PAR J. B. WALTON & DEONDE. J. B. WALTON, encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 47.

LUNDI, 30 avril 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de [illegible] de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Un îlet de terre à McDonoughville face à la Place Lima, occupé autrefois comme une laiterie—à l'encan

Succession de JOSEPHINE EBERLE, épouse de JOSEPH DUSS.

PAR J. B. WALTON & DELONDE, J. B. WALTON, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, le 16 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

CET ILET DE TERRE [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente par-devant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Beaux Meubles en bois de rose, de palissandre et acajou, chambres à coucher, Meubles de salle à manger et du corridor, en bois de chêne, Tableaux, Tapis en velours, etc. à l'encan.

Succession de Thomas C. Gilmer, décédé.

PAR J. B. WALTON & DELONDE. J. B. WALTON, encanteur. Bureau, No 47, Carondelet.

MARDI, le 1er mai 1866, à 11 heures, dans leur salle d'encan, en vertu d'un ordre de la Cour [illegible]

—Aussi—

Un piano droit, en bois de rose, 6½ octaves, ayant un son très doux [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les meubles ne pourront être vus que le jour de la vente.

Un terrain de valeur, sur l'Anse Napoléon, à En Bouligny, Paroisse Jefferson, à l'encan.

Vente de Syndic.

Wm H. HOLMES vs ses CRÉANCIERS, QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,[illegible]

PAR J. B. WALTON & DELONDE, J. B. WALTON, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, le 23 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable E. Théard, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Propriétés sur la rue du Canal.

Quatre terrains de valeur, sur la rue du Canal entre les rues Roman et Derbigny, dans le Premier District.

SUCCESSION DE LAURA E. MONTFORT, épouse de Stanford K. Chaille—Deuxième Cour de District—No 15,921.

Par J. B. WALTON & DESLONDE, *J. B. Walton, encanteur.* Bureau—rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, le 4 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 mars 1866, Dossier de la Cour No 15,921, il sera vendu, pour compte de la succession, la propriété suivante, savoir:

QUATRE TERRAINS, sur la rue du Canal [illegible]

LE TERRAIN No 11, [illegible]

LE TERRAIN No 12, [illegible]

LE TERRAIN No 13 [illegible]

LE TERRAIN No 14 [illegible]

Conditions—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un crédit de 12 mois [illegible]

Actes de vente par-devant [illegible] Notaire Public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FEMMIER (?).

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité [illegible]

Les classes supérieures confiées à des professeurs [illegible] comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. [illegible]

L'Anglais, le Français et le [illegible] sont enseignés simultanément.

[illegible]

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens [illegible]